

— C'est le bon Dieu qui a fait la variole, me dit la supérieure, pourquoi vouloir empêcher qu'il la guérisse lui-même ?

— Madame la supérieure, lui répondis-je, si c'est le bon Dieu qui a fait la variole, c'est aussi le bon Dieu qui a fait le vaccin. Et vous auriez mauvaise grâce de refuser de mettre en œuvre le moyen qu'il nous donne, non seulement de la guérir mais surtout de la prévenir !!!

Voilà comment se fait l'éducation du peuple. Malheureusement certaine classe de médecins contribue, par leur apathie — et j'oserais dire leur mauvaise foi — à entretenir ces préjugés qui font que notre population progresse si peu dans le domaine de l'hygiène sociale.

Je crois, dit-il, que si les médecins se mettaient d'accord avec les autorités sanitaires, on verrait bientôt cesser ces malentendus regrettables : notre tâche serait simplifiée, et le public recevrait ainsi une protection effective que nous lui devons et que tous les médecins lui doivent.

M. O. F. MERCIER ; tout en admettant que les abus dont parle le Dr Dubé doivent exister, et doivent être corrigés, car ils sont sans doute la cause de l'état de choses actuel, ne croit pas que ce soit là cependant la raison principale. Pour lui, la chose est plutôt due à la mauvaise éducation du peuple en matière d'hygiène, et au manque d'esprit public du corps médical en général, qui devrait être plus ferme à maintenir le principe de la déclaration des maladies contagieuses et qui devrait faire son possible pour apprendre aux familles toute l'importance qu'il y a pour leur propre protection, pour la protection de leurs autres enfants et pour la protection du public en général à faire ces déclarations. Il croit qu'une campagne menée en ce sens, tant dans la presse politique que médicale, aurait graduellement un excellent effet.

M. DAGENAI, je suis surpris d'entendre le Dr Dubé affirmer que les inspecteurs se mêlent de faire des diagnostics, car ils ne sont pas médecins et ce n'est pas là leur affaire. Je crois pouvoir affirmer que si les médecins ont à se plaindre des inspecteurs, nous entendrons leurs griefs et je verrai, pour ma part, comme président du comité d'hygiène, à ce que ces abus ne se répètent plus. Je soutiens que les médecins ont intérêt à faire la déclaration des maladies contagieuses : ils protègent ainsi leurs clients et ils font